

Projet DAD (dispositif anti-décrochage)

1. Objectifs

- Donner du sens aux apprentissages.
- Faire en sorte que tous les élèves de 3^{ème} obtiennent un diplôme, et les compétences du socle.
- Accompagner les élèves dans le but d'obtenir une affectation en fin de 3^{ème} et le maintien dans un cursus de formation pour l'obtention d'un diplôme.
- Donner aux élèves la possibilité de changer : améliorer l'estime de soi et valoriser le changement d'attitude auprès de la communauté scolaire.
- Associer les parents au projet de leur enfant :
 - les soutenir dans leur démarche
 - positiver la scolarité de l'enfant aux yeux des parents
 - montrer aux jeunes l'intérêt porté par leurs parents sur leur scolarité.
- Avoir des réponses cohérentes et complémentaires en développant une « alliance pédagogique » forte, regroupant différents intervenants dans un objectif commun. (Conseillère d'orientation psychologue, Assistante sociale, personnel de direction, CPE, éducateurs du CAPS, Professeur Principal et ensemble de l'équipe de la classe, assistante pédagogique, coordonnatrice)

2. Effets attendus

- Donner du sens aux apprentissages
 - Hausse des résultats scolaires, notamment au niveau des appréciations.
 - Attitude active en classe.
 - Diminution de l'absentéisme.
 - Une meilleure connaissance de soi pour les élèves, ce qui leur permettra de choisir une orientation en adéquation avec leur réalité.
- Donner aux élèves la possibilité de changer
 - Changement de comportement (attitude face aux règles, au travail, aux autres)
 - Investissement de l'élève dans la vie du collège.
- Associer les parents au projet de leur enfant
 - Faciliter les rencontres avec les parents
 - Construire des relations de confiance et de bienveillance
 - Parvenir à une réelle collaboration concernant le projet individualisé de leur enfant.
- Développer une « alliance pédagogique »
 - Créer un réseau de partenaires qui œuvrent ensemble.
 - L'élève saura qu'il peut compter sur des relais, dans l'école ou en dehors.

3. *Définition du public*

Ce dispositif concerne des élèves en voie de décrochage. Ces élèves peuvent remplir tout ou partie des critères suivants :

- Absentéisme
- Présent en classe mais n'investissant pas les études (élève attentiste). Par exemple, il ne fournit aucun travail à la maison, ni aucun travail en classe.
- Ses résultats scolaires sont très faibles.
- Il ne copie plus les leçons dans son cahier.
- Il ne relève pas d'une prise en charge en structure spécialisée.
- Il n'essaie plus de faire les exercices en classe.
- Il n'a pas ses livres ou ses cahiers ou le matériel lorsqu'il vient en classe.
- Les enseignants et les parents ont été en contact et il y a eu recherche de solution en amont (aide aux devoirs, PPRE, soutien des parents lors des devoirs, etc.)
- Les élèves sont en 4^{ème} ou en 3^{ème} lors de leur entrée dans le dispositif.
- Ils n'ont pas de difficulté d'apprentissage mais ont des lacunes scolaires. (vocabulaire satisfaisant, bonne capacité de réflexion qu'ils ne mettent pas au service des apprentissages.)
- Ils n'ont pas de difficultés comportementales

4. *Mise en œuvre.*

- ✓ En juin, l'équipe évoque les différents élèves suivis l'année précédente et statue sur le maintien dans le dispositif ou non. Elle évoque aussi les cas d'élèves à suivre dès la rentrée prochaine.
- ✓ Des difficultés ou des interrogations sont évoquées par l'équipe pédagogique lors d'un conseil de classe ou lors d'une réunion ou de façon informelle. Le PP inscrit l'élève à l'ordre du jour de la réunion de suivi suivante.
- ✓ Les professionnels présents à cette réunion évaluent la situation de l'élève et le type d'investigation (PE, ass. d'éduc, AS, psy ...) à faire pour décider de la pertinence d'inclure ou non l'élève dans le dispositif.
- ✓ Suite aux évaluations, si les bilans justifient d'une inscription de l'élève dans le DAD, le projet individuel est formalisé avec la coordonnatrice, le P.P, un membre de l'équipe de direction, les parents et l'élève. L'élève signe un contrat définissant ses objectifs à la fin de la réunion.
- ✓ La durée du dispositif sera fonction des besoins de l'élève.
- ✓ Nous limiterons à 12 élèves la capacité de cette expérimentation: 6 élèves de 5^{ème}, 6 élèves de 4^{ème} / 3^{ème}
- ✓ Pour les élèves de 4^{ème} concernés, un bilan est réalisé en fin d'année afin de préparer l'année de 3^{ème}.

5. *Actions possible*

- Inscription de l'élève au CFG si les résultats scolaires sont très faibles malgré les efforts de l'élèves et les différentes aides mises en place.
- Mini-stages en Lycée Professionnel et CFA
- Stage(s) de découverte en début d'année pour préparer à l'orientation et permettre à l'élève d'avoir un objectif en venant au collège.
- Inscription au réseau des 4^{ème} SEGPA dans le cadre du PDMF.
- Sortie à la chambre des métiers CMA en mars. Invitation des parents à ces visites.
- Visite de CFA et de lycées professionnels à organiser au début du 2^{ème} trimestre. Invitation des parents à ces visites.
- Atelier de rédaction de CV
- Tutorat scolaire (devoirs à faire, méthodologie, soutien scolaire)
- Entretien individuels
- Projet commun à monter en début d'année avec le groupe dans l'objectif de (ré-) investir et s'approprier le collège et de restaurer l'estime de soi.
- Aide à la recherche de stage
- Aide au trajet (CAPS)
- Témoignage d'anciens décrocheurs repentis.
- Fiche de suivi concernant l'attitude en classe (participation, bavardages, questions posées, exercices réalisés, etc.
- ...

6. *Organisation pratique*

- Présentation du dispositif lors de la pré-rentree et rappel du rôle du professeur principal.
- Des temps de prise en charge par l'équipe pourront avoir lieu sur le temps de classe des élèves. Des ajustements et des aménagements pédagogiques seront nécessaires.
- Dans la mesure du possible, il faudra éviter les exclusions externes et privilégier les exclusions/inclusions.
- Il y aura des entretiens réguliers avec les parents (par téléphone ou par mail ou sur rendez-vous). Lors de la mise en place du projet, ils devront accepter les appels téléphoniques et les bilans réguliers à effectuer.
- Dans le cadre du projet individuel, des compétences seront particulièrement développées, dans le cadre de la classe ou du DAD.

7. Interventions du CAPS :

- L'intervention du CAPS se fera au cas par cas et sera décidée conjointement lors des réunions de l'équipe DAD, plus particulièrement sur des cas où les causes du décrochage pressenti ne proviennent pas de l'apprentissage en tant que tel mais davantage de problématiques en lien avec la période de l'adolescence, des effets de groupes, des situations familiales difficiles.....
- L'équipe s'attachera à construire et/ou maintenir le lien entre le collège, les élèves et leurs parents.
- L'accompagnement de l'élève aura pour objectif de le soutenir dans son projet individuel formalisé avec la coordinatrice, le professeur principal, l'équipe de Direction et ses parents. L'équipe est à ce stade l'élément alternatif permettant à l'élève d'aller au bout de sa démarche.
- L'avantage de la Prévention Spécialisée est qu'elle peut potentiellement accorder le temps dont a besoin le jeune pour avancer, sur le temps scolaire si cela est préconisé par l'équipe DAD mais aussi et surtout en dehors du temps scolaire (fin de journée, mercredi, vacances). C'est-à-dire être disponible sur des temps où les autres professionnels ne peuvent intervenir en raison de leurs obligations au sein de l'établissement scolaire.
- Le concours du CAPS au dispositif DAD aura aussi pour objectif d'apporter des éléments de compréhension quant à la situation globale de l'élève et à son évolution tout au long de l'année scolaire.
- Le CAPS a un rôle essentiel dans l'accompagnement de l'élève de 3ème en recherche de stage ou d'un patron pour un apprentissage.